

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 mars 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DU 103 - Attribution de la dénomination « place Farhat Hached » à l'emprise réunissant la voie EW/13 et un tronçon de l'avenue de France (13e).

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre SCHAPIRA rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "place Farhat Hached" à l'emprise réunissant la voie identifiée par l'indicatif EW/13 et un tronçon de l'avenue de France, place située à l'intersection de l'avenue de France et du boulevard du Général Jean Simon, à Paris (13^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO et par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination "place Farhat Hached" est attribuée à l'emprise réunissant la voie identifiée par l'indicatif EW/13, un tronçon de l'avenue de France et un empiètement sur le boulevard du Général Jean Simon, à Paris (13^e), conformément au plan ci-joint et se substitue aux dénominations existantes sur cette emprise.